

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

BIOVEINE GLUCO-METHIO-CHOLINE

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un mL contient :

Substances actives :

Choline (sous forme de chlorure) 5,99 mg

(Equivalent à 8 mg de chlorure de choline)

Acéthylméthionine 40,00 mg

Glucose (sous forme de monohydrate) 200,00 mg

(Equivalent à 220 mg de glucose monohydraté)

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Acide benzoïque (E210)	0,40 mg
Phénol	1,00 mg
Hydroxyde de sodium	/
Eau pour préparations injectables	/

Solution injectable ou pour perfusion, limpide et incolore.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Bovins, ovins et porcins.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Traitement d'appoint des troubles métaboliques et des affections hépatiques.

3.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

3.4 Mises en garde particulières

Aucune.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

L'administration intraveineuse de soluté hypertonique requiert les précautions inhérentes à cette voie de perfusion : soluté tiédi, contrôle du débit, surveillance cardio-respiratoire. Il conviendra de respecter une posologie adaptée au poids de l'animal car toute administration prolongée ou excessive peut provoquer une forte hyperglycémie.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Bovins, ovins et porcins :

Non connus.

En cas de suspicion d'effets indésirables, le traitement doit être arrêté et les conseils d'un vétérinaire devraient être recherchés. Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir également la rubrique « Coordonnées » de la notice.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation ou de lactation.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

3.9 Voies d'administration et posologie

Injection ou perfusion en intraveineuse lente.

6 mg de choline, 40 mg d'acétylméthionine et 200 mg de glucose par kg de poids vif correspondant à 1 mL de solution par kg de poids vif, soit :

Bovins adultes : 250 à 500 mL de solution en perfusion en fonction de l'importance des troubles et de la taille de l'animal.

Ovins et porcins : 10 à 20 mL de solution par injection.

Renouvelable tous les 4 à 5 jours.

Le bouchon ne peut pas être ponctionné plus de 25 fois.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Non connu.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Bovins et ovins :

Viande et abats : zéro jour.

Lait : zéro jour.

Porcins :

Viande et abats : zéro jour.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QA05BA90.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

La méthionine, acide aminé soufré, précurseur des phospholipides, est un chaînon indispensable à la formation des lipoprotéines de très basse densité, donc à l'exportation des triglycérides par le foie.

La choline est un hépatoprotecteur de type lipotrope donneur de radicaux méthyles favorisant la synthèse des phospholipides ; de plus en tant qu'alcool aminé limitant la protéosynthèse, elle stimule la synthèse d'apolipoprotéines indispensables à la production de triglycérides hépatiques.

Le glucose est la source d'énergie métabolisable la plus simple et la plus sûre pour l'organisme.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Pendant la perfusion, le glucose est d'abord distribué dans le compartiment intravasculaire puis absorbé dans le compartiment intracellulaire. Pendant la glycolyse, le glucose est métabolisé en pyruvate ou en lactate. Le lactate peut être à nouveau partiellement absorbé par le métabolisme du glucose (cycle de Cori). Dans des conditions aérobies le pyruvate est complètement oxydé en dioxyde de carbone et en eau.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

5.3 Précautions particulières de conservation

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon polyéthylène haute densité fermé par un bouchon en caoutchouc bromobutyle et une capsule en aluminium.

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de

déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

LABORATOIRES BIOVE
3 RUE DE LORRAINE
62510 ARQUES
FRANCE

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/6303047 7/1991

1 Flacon de 500 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

03/05/1991 - 01/03/2011

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

09/10/2024

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).